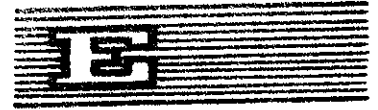




55028



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Distr. : GENERALE

E/ECA/CM.14/21/Rev.1⁺
11 avril 1988

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Neuvième réunion du Comité technique
préparatoire plénier

Niamey (République du Niger)
5 - 12 avril 1988

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Vingt-troisième session de la Commission/
quatorzième réunion de la Conférence
des ministres

Niamey (République du Niger)
14-18 avril 1988

Point 6 de l'ordre du jour provisoire**

**RAPPORT DE LA SEPTIEME REUNION DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL
D'EXPERTS DES PAYS AFRICAINS LES MOINS AVANCES**

-
- * E/ECA/TPCW.9/1/Rev.1.
 - ** E/ECA/CM.14/1.
 - + Cette révision ne concerne que la version française.

A. ORGANISATION ET PARTICIPATION

1. La septième réunion du Comité intergouvernemental d'experts des pays africains les moins avancés s'est tenue à Niamey (Niger) du 1er au 4 avril 1988 pour préparer la huitième réunion de la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés, prévue à Niamey pour les 13 et 14 avril 1988. La réunion a été officiellement ouverte par M. Saidou Suleyman, Secrétaire général au Ministère du plan de la République du Niger. Une déclaration du Secrétaire exécutif de la CEA a été présentée lors de la cérémonie d'ouverture.

2. Ont participé à la réunion des représentants des pays africains les moins avancés (PMA) suivants : Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Comores, Ethiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Malawi, Mauritanie, Niger, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Togo.

3. Ont également participé à la réunion, en qualité d'observateurs des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), et l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

4. Le Comité intergouvernemental a élu le bureau suivant :

Président : M. Mansour Mamane (Niger)
 Vice-Président : M. T. Gerald Nyadze (Botswana)
 Rapporteur : M. Dender Woldemariam (Ethiopie).

B. ORDRE DU JOUR

5. Le 1er avril 1988, la réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Election du bureau
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
4. Examen de la situation économique et social dans les pays africains les moins avancés 1986-1987
5. Progrès réalisés dans l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action dans les pays africains les moins avancés
6. Mise en valeur et utilisation des ressources humaines dans les pays africains les moins avancés.

7. Examen des activités de la CEA pendant la période 1986-1987 et de son programme de travail en faveur des pays africains les moins avancés pour la période biennale 1988-1989
8. Examen et adoption du rapport du Comité d'experts
9. Clôture de la réunion.

C. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Déclaration d'ouverture

6. Dans une déclaration dont a donné lecture le chef du Service de coordination des politiques et des programmes, le Secrétaire exécutif de la CEA, M. Adebayo Adedeji, a souhaité la bienvenue aux participants et remercié le Gouvernement et le peuple nigériens de leur généreuse hospitalité et des excellents services prévus pour la réunion. Il a également remercié M. Saidou Suleyman, Secrétaire général du Ministère du Plan, de sa présence à la cérémonie d'ouverture.

7. Dans son évaluation des résultats économiques des PMA africains au cours de la période 1986-1987, le Secrétaire exécutif a fait observer qu'il y avait eu un ralentissement du taux de croissance moyen du PIB global des PMA africains, qui était tombé à 3,7 % en 1987 contre 4,6 % en 1986 alors qu'il avait été seulement de 0,86 % au cours de toute la période 1981-1985.

8. La situation alimentaire générale des PMA africains a été généralement satisfaisante. La production céréalière totale était estimée à 26,1 millions de tonnes en 1987 par rapport à des besoins estimés à 29,4 millions de tonnes. Le déficit avait été comblé par des importations commerciales de céréales et une aide alimentaire qui couvrait 8,8 % des besoins alimentaires totaux.

9. Malgré les progrès réalisés dans le domaine de l'autosuffisance alimentaire, les indicateurs économiques à long terme des PMA africains étaient un motif de préoccupation dans la mesure où les déséquilibres structurels continuaient de s'aggraver et le revenu par habitant de stagner, la dépendance à l'égard d'une monoculture d'exportation étant de plus en plus lourde, le commerce extérieur total représentant toujours une part considérable du PIB et d'autres secteurs vitaux tels que les agro-industries, les transports et les communications ne constituant qu'une part négligeable du PIB.

10. Les PMA africains ont en outre continué à subir de graves chocs extérieurs dus à la baisse des cours des produits de base, au fort niveau d'endettement extérieur, au ralentissement des mouvements de l'aide, à la diminution des prêts privés et à des taux d'intérêt élevés. En plus de ces difficultés, la plupart d'entre eux ont souffert de la sécheresse et de la famine au cours des périodes 1966-1969, 1972-1974 et 1982-1986. Ces catastrophes ont non seulement touché l'agriculture et détruit une bonne partie du cheptel mais contribué également à accélérer la désertification et la disparition des forêts. Tous ces facteurs combinés ont aggravé le chômage et la pauvreté.

11. Pour faire face à ces problèmes, les PMA africains se sont employés désespérément à rechercher des ressources extérieures. En 1986, leur dette extérieure totale avait atteint 33,1 milliards de dollars, soit 73,6 % de leur PIB en prix constants de 1980 et 355 % de leurs exportations totales. Le service de la dette a absorbé 37 % de leurs recettes d'exportations totales. Malgré ce fardeau de la dette, on a voulu que les PMA appliquent des mesures d'ajustement sans se soucier de la répartition du revenu et de la pauvreté. Ils devaient non seulement amortir leurs prêts mais aussi supporter les coûts accrus de l'intérêt sur les prêts. La pauvreté pouvait attendre, les banques non.

12. Parlant des progrès réalisés dans l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action, le Secrétaire exécutif a dit que depuis l'adoption de ce programme en 1981, tous les PMA ont dû faire face à de graves déséquilibres intérieurs et extérieurs de leurs économies. Dix sept PMA d'Afrique ont adopté des programmes d'ajustement et de stabilisation en 1986 avec le concours de la Banque mondiale et du FMI, notamment la Facilité d'ajustement structurel et la Facilité spéciale pour l'Afrique. Ces programmes devaient être appliqués pour une période de 12 à 36 mois selon l'ampleur des déséquilibres. Bien que certains pays aient réussi à opérer un certain ajustement, il a été difficile de déterminer de façon empirique l'existence des programmes et les résultats en termes de biens et services et d'autres variables macro-économiques et financières importantes.

13. Les flux de ressources extérieures du CAD vers les PMA africains ont été en moyenne d'environ 5 milliards de dollars au cours de la période 1981-1986. Ils sont passés de 4,6 milliards en 1981 à 4,9 milliards de dollars en 1982, sont tombés à 4,2 milliards de dollars en 1983 avant de croître régulièrement de 4,7 milliards en 1984 à 5,6 milliards en 1985 et environ 6 milliards de dollars en 1986.

14. Environ 98 % des flux de ressources d'un montant d'environ 6 milliards de dollars en 1986 l'ont été à des conditions de faveur. Le décaissement net de l'APD à des conditions de faveur a augmenté, passant de 3,8 milliards de dollars soit 81 % en 1981 à 5,9 milliards de dollars soit 98 % du total de ces flux en 1986. En contraste, l'APD aux conditions du marché est tombée de 544,8 millions de dollars soit 11,7 % du total des mouvements des ressources en 1981 à 151,2 millions de dollars soit 0,03 % en 1986. De fait, l'APD multilatérale non concessionnelle a diminué de 11,8 millions de dollars en 1986 et les remboursements ont été supérieurs aux recettes, notamment les rachats au FMI.

15. En ce qui concerne le but que les donateurs s'étaient fixé dans le nouveau Programme substantiel d'action, à savoir transférer 0,15 % de leur PNB aux PMA au titre de l'assistance publique au développement, l'aide fournie par les pays scandinaves aux PMA africains a constamment dépassé cet objectif depuis 1981. La Finlande a été le seul pays qui non seulement a atteint cet objectif mais qui a aussi doublé ses flux d'APD aux PMA en 1986. Le Canada et la France ont atteint cet objectif en 1986 à la suite des engagements pris dans le cadre du Sommet franco-africain.

16. La Conférence des ministres des PMA africains avait élaboré un Mémorandum comme partie intégrante de l'Examen mondial à mi-parcours ainsi que des recommandations sur la réalisation des objectifs du nouveau Programme substantiel d'action en 1990. La septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement avait pris connaissance de ces recommandations et il y avait eu un consensus sur la nécessité d'appliquer intégralement et rapidement le nouveau Programme substantiel d'action.

17. Le Secrétaire exécutif a rappelé aux experts la résolution 42/1/77 de l'Assemblée générale relative à la convocation en 1990 d'une conférence internationale chargée d'examiner, de formuler et d'adopter, selon le cas, des politiques et mesures nationales et internationales en vue d'accélérer le processus du développement dans les pays les moins avancés au cours des années 90.

18. Il a évoqué les questions de l'éducation et de l'emploi que devait examiner le Comité et a indiqué que la mise en valeur des ressources humaines grâce notamment à l'éducation et à la formation, à la prestation de services sanitaires et nutritionnels, à la fourniture de logements et à la régulation de la fécondité était une condition sine qua non du développement économique là où en particulier il fallait en accélérer la réalisation. Il a dit que ces questions avaient également été examinées au cours de la récente Conférence internationale sur le facteur humain dans le redressement économique et le développement de l'Afrique qui avait débouché sur une série de recommandations en vue d'une approche du redressement socio-économique et du développement de l'Afrique centrée sur l'homme. Il a déclaré qu'il était nécessaire d'examiner de manière critique l'allocation des ressources entre les différents niveaux de formation, à savoir le primaire, le secondaire et le supérieur. Les politiques en matière de population et d'emploi devaient également être intégrées dans le cadre de la planification globale du développement.

19. Le Secrétaire exécutif a, pour terminer, souhaité aux experts plein succès dans leurs travaux et a exprimé l'espoir que leurs rapports et recommandations aux ministres contribueraient à renforcer la base du redressement et du développement à long terme des pays africains les moins avancés.

20. Dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire général du Ministère du plan du Gouvernement nigérien, M. Saïdou Suleyman, a souhaité la bienvenue aux participants à la septième réunion du Comité intergouvernemental d'experts des pays africains les moins avancés ainsi qu'un heureux séjour et plein succès dans leurs travaux.

21. Abordant les problèmes des pays africains les moins avancés dont son pays faisait partie, il a déclaré que la plupart d'entre eux avaient enregistré un taux de croissance moyen du PIB de 0,86 % au milieu des années 80. Il a expliqué qu'un taux de croissance aussi faible alors qu'on enregistrait une croissance de la population avait entraîné une détérioration des conditions de vie. Cinq facteurs avaient contribué à cette situation, à savoir la récession mondiale, la détérioration des termes de l'échange, l'endettement des pays les moins avancés, la sécheresse et la mise en oeuvre de politiques économiques inadéquates. Certains progrès avaient été enregistrés en 1986 avec la relance

de l'agriculture. Cette relance n'avait cependant été que de courte durée dans la mesure où les conditions climatiques s'étaient de nouveau détériorées en 1987. Les problèmes de l'agriculture avaient également eu tendance à masquer les graves difficultés que rencontraient les pays dans les secteurs modernes de l'économie.

22. Le Secrétaire général a proposé un certain nombre de mesures qui pouvaient être considérées comme un moyen de résoudre les problèmes des pays les moins avancés. Il s'agissait notamment d'adopter une position unie dans les négociations sur la dette extérieure afin de renforcer le pouvoir de négociation des pays africains les moins avancés, de relever les cours des produits de base, d'améliorer les termes de l'échange, de rééchelonner la dette et de mieux gérer celle-ci.

23. Il a, pour terminer, souhaité aux représentants plein succès dans leurs travaux et les a assuré que leurs recommandations seraient soigneusement examinées par les ministres. Il a ensuite déclaré la réunion ouverte.

24. La réunion a pris acte des déclarations.

Examen de la situation économique et sociale dans les pays africains les moins avancés, 1986-1987 (point 4 de l'ordre du jour)

25. Un fonctionnaire du secrétariat a présenté le document E/ECA/LDCs.7/2 intitulé "Examen des conditions économiques et sociales dans les pays africains les moins avancés (1986-1987)" et exposé les principales conclusions de l'étude. En 1987, on avait enregistré un taux de croissance global du PIB de 3,7 % contre 4,6 % en 1986 et seulement 0,86 % par an entre 1981 et 1985. Cependant, certains pays comme le Botswana, l'Ethiopie, la Gambie, le Mali, le Rwanda et le Soudan avaient enregistré un taux de croissance appréciable de plus de 5 % de leur PIB au cours de la période 1986-1987. Deux PMA africains avaient enregistré un taux de croissance négatif de leur PIB au cours de la même période. L'épargne intérieure brute avait représenté 4,7 % environ du PIB combiné des PMA africains au cours de la période 1986-1987 et seulement 31,9 % du total des investissements.

26. Le représentant du secrétariat a indiqué que la crise économique mondiale du début des années 80 ainsi que des problèmes économiques majeurs liés à la famine et aux catastrophes naturelles avaient gravement entamé la capacité d'épargne des PMA africains. Il en était de même de facteurs internes tels que le faible niveau du revenu par habitant, le manque de souplesse des structures fiscales et les taux d'intérêt qui étaient souvent négatifs en termes réels. Le total de la dette et des engagements extérieurs de l'ensemble des pays africains les moins avancés avait atteint 33,1 milliards de dollars en décembre 1986. Le coefficient du service de la dette qui, selon les estimations, était de 37 % des recettes d'exportation en 1985, était passé à 39,6 % en 1986.

27. S'agissant des perspectives à moyen terme des PMA africains, le représentant du secrétariat a dit qu'elles dépendaient en grande partie de conditions climatiques favorables et d'une amélioration considérable des flux des ressources

extérieures, des tendances positives en ce qui concerne les cours des produits de base, du volume des allocations des ressources au titre du STABEX et de la facilité de financement compensatoire du FMI pour les déficits de recettes d'exportation et de mesures appropriées d'allégement de la dette.

28. Au cours des débats qui ont suivi, des représentants ont félicité le secrétariat pour la qualité de l'étude. Plusieurs participants ont fait des observations sur l'analyse concernant leurs pays respectifs en indiquant en particulier les erreurs et les divergences relatives aux informations qui avaient été fournies.

29. Les représentants du Bénin, du Botswana, du Burkina Faso, de l'Ethiopie, du Malawi, du Niger, du Rwanda, de la République-Unie de Tanzanie et du Togo ont promis de fournir au secrétariat des données lui permettant de mettre à jour les profils de leurs pays respectifs.

30. Un représentant a déploré que le document n'eût pas été disponible bien avant la réunion de façon à permettre des observations et des corrections pour en améliorer la qualité, ainsi que des débats plus fructueux. Il était nécessaire que les PMA africains appliquent de toute urgence des mesures visant à réduire au minimum les effets des variations climatiques sur la production.

31. Un autre représentant a souhaité que le secrétariat eût formulé des propositions plus concrètes concernant les mesures de politique générale à prendre par les PMA africains. Ceci revêtait une importance particulière pour le secteur agricole. Des mesures auraient dû être proposées pour améliorer la production agricole en dépit des conditions climatiques défavorables et ce, grâce à une meilleure gestion des ressources en eau. Une politique rationnelle de développement agricole devrait être fondée sur le concept d'autosuffisance collective.

32. Les participants ont pris note de l'étude et recommandé que les PMA africains envoient périodiquement au secrétariat des informations à jour sur leurs économies afin que l'étude des conditions économiques et sociales dans les pays africains les moins avancés soit aussi précise que possible.

Progrès réalisés dans l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action dans les pays africains les moins avancés (point 5 de l'ordre du jour)

33. En présentant le document E/ECA/LDCs.8/Exp.7/3, un représentant du secrétariat a passé en revue les mesures et les politiques lancées au niveau national par les PMA africains, en particulier dans le cadre des programmes d'ajustement, de stabilisation et de redressement ainsi que les efforts tendant à mobiliser des ressources tant intérieures qu'extérieures aux fins du financement du développement. Il a également donné un aperçu de l'évolution concernant les mesures d'appui à l'échelle internationale, notamment en matière d'aide publique au développement, d'allégement de la dette et en ce qui concerne les mesures visant à accroître la capacité d'exportation des PMA. Il a mis en lumière les principales conclusions et recommandations de la septième session

de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement dans la mesure où elles intéressaient les PMA, de même que les activités préparatoires envisagées par l'Assemblée générale des Nations Unies en vue de la tenue d'une conférence internationale sur les PMA en 1990.

34. L'intervenant a indiqué que même dans l'application des mesures tendant à revitaliser leurs économies, les efforts des pays les moins avancés étaient entravés par des déficiences structurelles, des catastrophes naturelles ainsi que les conditions imposées par les principaux donateurs. D'autres problèmes auxquels se heurtaient les PMA étaient la diminution des flux de ressources, les lents progrès dans la mise en oeuvre du système généralisé de préférences eu égard en particulier aux produits revêtant de l'intérêt pour les pays les moins avancés, et également le recours croissant au protectionnisme et à des mesures non tarifaires.

35. Il y avait toutefois des changements tangibles de la part des pays développés, en particulier dans le domaine des modalités de l'aide. L'APD à des conditions favorables en provenance du CAD avait atteint 91 % du volume total des flux de ressources en 1986. On faisait également preuve d'une plus grande souplesse dans le financement des projets et la dette annulée en faveur des PMA africains était en 1985 de 2,1 milliards de dollars E.-U.

36. Au cours des débats qui ont suivi, les représentants ont félicité le secrétariat de l'exposé fait et se sont déclarés en général d'accord avec le contenu du rapport. Il a été indiqué qu'il fallait revoir les modalités de l'aide, en particulier le système et la procédure des décaissements de l'aide. Les décaissements de l'aide sur une base renouvelable constituaient un obstacle étant donné que le montant de l'aide apportée dépendait de la capacité des pays à trouver un financement initial. Par ailleurs, l'accès aux marchés devait être envisagé dans un contexte plus large afin d'inclure par exemple des échanges compensés qui ne nécessitaient pas de devises étrangères.

37. Un représentant a fait observer que son pays n'avait aucune expérience des programmes d'ajustement structurel et a demandé des informations sur les avantages et les inconvénients liés à l'exécution de ces programmes, en particulier compte tenu du fait que dans le rapport du secrétariat, il était indiqué que bon nombre de pays avaient un choix limité en matière de financement du développement et devaient en conséquence accepter les conditions attachées à ces programmes. Il s'agissait là d'une question importante et les participants devaient adopter à son sujet une position commune.

38. L'observateur de la CNUCED a attiré l'attention des participants sur le rapport de 1986 de la CNUCED sur les pays les moins avancés, l'Acte final adopté à la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ainsi que la résolution 42/177 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés dont les participants avaient eu connaissance. Il a reconnu que très peu de PMA avaient atteint ou dépassé l'objectif de 7,2 % en termes réels de croissance du PNB dans le cadre du nouveau Programme substantiel d'action, en raison essentiellement de facteurs intérieurs, extérieurs et liés à l'environnement. Certains donateurs avaient réalisé l'objectif en matière

d'APD fixé à 0,15 % du PNB. L'intervenant a informé les participants du calendrier des activités préparatoires de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et il a rappelé aux Etats membres qu'ils devaient en principe préparer de courts mémoires sur les préparatifs de ces réunions.

39. L'Observatrice d'UNIFEM a expliqué la préoccupation de son organisation concernant la situation des femmes et a ajouté que son organisation avait participé aux activités d'autres organismes afin de faire en sorte que la priorité soit accordée aux femmes et aux enfants. L'UNIFEM coordonnerait également ses activités avec celles des départements techniques nationaux pour le suivi des programmes de développement afin d'en examiner les effets sur les femmes et les enfants. Elle a déclaré que son organisation avait des bureaux à Dakar (pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Centre) et à Harare (pour l'Afrique australe).

La mise en valeur et l'utilisation des ressources humaines dans les pays africains les moins avancés (point 6 de l'ordre du jour)

40. En présentant le document E/ECA/LDCs.8/Exp.7/4, un représentant du secrétariat a souligné que la mise en valeur et l'utilisation des ressources humaines étaient une question à facettes multiples. Toutefois, faute de temps et de ressources, il n'avait pas été possible d'en examiner en détail tous les aspects. Le document ne portait que sur l'enseignement, la formation et l'emploi, éléments essentiels de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources humaines dans les PMA africains.

41. Il n'y avait pas de solutions aux problèmes de l'enseignement et du chômage qui soient applicables partout. Il était difficile de formuler des directives générales applicables aux besoins particuliers de chaque pays, non seulement parce que la situation variait d'un pays à l'autre, mais également parce que les besoins politiques d'un pays donné évoluaient avec le temps. S'agissant des tendances de l'enseignement dans les PMA africains au cours des deux décennies écoulées, il convenait de souligner l'explosion des inscriptions aux niveaux secondaire et supérieur. La croissance de l'enseignement supérieur était plus rapide que celle de l'enseignement secondaire, laquelle était elle-même plus rapide que celle de l'enseignement primaire. En fixant les priorités en matière d'investissement, il était de ce fait indispensable de commencer par bien connaître les causes de la demande pour pouvoir prédire l'utilisation possible d'un service d'enseignement donné. Etant donné que toutes les ressources étaient limitées et devaient servir à des utilisations illimitées en concurrence entre elles, il fallait tenir compte du coût d'opportunité de l'utilisation des ressources et en assurer une rentabilité optimale.

42. Au cours des débats, les représentants ont félicité le secrétariat pour la qualité du rapport et ont exposé l'expérience de leur pays en matière de mise en valeur et d'utilisation des ressources humaines notamment la participation de la population au financement des infrastructures. Il a été indiqué que les recommandations pertinentes contenues dans le rapport avaient commencé d'être appliquées dans la plupart des pays.

43. Par ailleurs, le très faible niveau des échanges commerciaux intra-africains empêchait la création d'emplois rémunérés en Afrique. Le commerce d'importation interafricain ne représentait que 5,2 %, et le commerce d'exportation interafricain, 6,1 %. Les statistiques faisaient ressortir que la création d'emplois est surtout déterminée par le commerce extérieur, lequel se détériore tant en volume que sur le plan des prix, ce qui ne fait que réduire les possibilités d'emploi. S'il fallait réorienter la planification des ressources humaines en fonction de la gestion de la demande, de la production et des ressources en Afrique, cette mesure devait être complétée par l'ouverture des frontières économiques de façon à accroître le volume des échanges interafricains et ainsi augmenter la production aux niveaux national et régional et, partant, accroître les possibilités d'emploi.

44. Un autre point qui a retenu l'attention était l'utilisation des déchets scolaires notamment ceux abandonnant sans qualification aucune l'école au niveau primaire et secondaire. Il a été suggéré que des efforts soient intensifiés pour élaborer des programmes d'orientation vers les secteurs productifs. De tels programmes devraient viser à instaurer un environnement favorable (facilités d'accès au crédit, aux marchés d'intrants et de produits etc.) pour assurer une insertion totale dans les circuits de développement.

45. La représentante du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a rappelé le mandat de son organisation et a informé la réunion des actions et interventions du Fonds pour assurer la participation des femmes aux activités essentielles de développement. Elle a ensuite lancé un appel à la CEA pour que, conformément aux objectifs des Stratégies prospectives de Nairobi, elle présente et analyse les statistiques par sexe. Aussi, une attention particulière devrait être portée à l'aspect informatif de l'éducation, notamment l'alphabétisation fonctionnelle y compris des cours de gestion au bénéfice des femmes.

46. La réunion a recommandé que la réflexion se poursuive sur les moyens d'assurer l'adéquation formation, emploi et équilibre entre les différents cycles de l'enseignement, et entre l'enseignement classique et l'alphabétisation fonctionnelle.

47. En réponse aux questions posées par la représentante de UNIFEM, le fonctionnaire du secrétariat l'a assurée que la CEA continuerait de s'intéresser aux questions concernant les femmes notamment à travers son Centre de recherche et de formation pour la femme. Des efforts seront également déployés pour améliorer la présentation et l'analyse des statistiques par sexe.

Examen des activités de la CEA pendant la période 1986-1987 et de son programme de travail en faveur des pays africains les moins avancés pour la période 1988-1989 (point 7 de l'ordre du jour)

48. Un fonctionnaire du secrétariat a présenté le document E/ECA/LDCs.8/Exp.7/5 intitulé "Examen des activités de la CEA pendant la période 1986-1987 et de son programme de travail en faveur des pays africains les moins avancés pour la période 1988-1989". Il a souligné que le programme spécial de la CEA en

faveur des PMA portait essentiellement sur les activités visant directement à améliorer les capacités institutionnelles des pays dans les domaines de la planification, de la programmation, de l'élaboration des projets ainsi que de la conception de stratégies et de politiques de développement appropriées.

49. Au cours de la période 1986-1987, la Commission a fourni des services consultatifs à trois PMA africains sur la planification et l'élaboration de programmes de redressement économique et financiers. L'"Etude des conditions économiques et sociales dans les PMA africains" pour 1985-1986 et 1986-1987 ainsi que deux rapports intérimaires sur l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action ont été élaborés et présentés aux organes directeurs des PMA africains. La Commission avait en outre, à la demande de la Conférence des ministres des PMA, réalisé deux études analytiques détaillées qui portaient sur les implications des programmes d'ajustement structurel et de stabilisation sur la croissance à long terme et le développement dans les PMA africains, 1986 (E/ECA/LDCs.8/Exp.6/4) et sur la mise en valeur et l'utilisation des ressources humaines : le cas des pays africains les moins avancés, 1987 (E/ECA/LDCs.8/Exp.7/4). Diverses autres activités avaient été effectuées par les différentes divisions organiques de la Commission pour aider les PMA dans pratiquement tous les domaines, dans le cadre du Comité interdivisions de la CEA sur les PMA.

50. Au cours de la période biennale 1988-1989, la Commission établira et présentera aux organes délibérants des publications annuelles régulières sur l'étude des conditions économiques et sociales ainsi que sur l'évaluation de l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action. Une étude détaillée de la structure financière et de l'utilisation des ressources dans les PMA africains serait réalisée et des dispositions ont été prises pour effectuer six missions consultatives dans les Etats membres, sur leur demande.

51. Au cours des débats, le secrétariat a été félicité pour les efforts qu'il avait déployés en faveur des PMA malgré la crise financière qu'il traversait. Les débats ont porté surtout sur la nature et la forme de l'assistance et des conseils que la Commission pourrait et devrait fournir aux PMA pour les aider à améliorer leur situation socio-économique. L'attention a été attirée sur le nombre limité de missions consultatives et sur le fait que les bénéficiaires étaient souvent les mêmes. La disponibilité et la distribution des documents de la CEA aux Etats membres qui laisse beaucoup à désirer a été également souligné.

52. En réponse, le secrétariat a fait observer que les missions consultatives étaient effectuées dans les pays qui les demandaient les premiers et seulement dans la limite des ressources disponibles. Les Etats membres ont été encouragés à analyser d'abord les problèmes pour lesquels une assistance était nécessaire et à adresser leur demande clairement définie au Secrétaire exécutif de la CEA qui l'examinerait de façon diligente. Il a été souligné que la Commission n'était pas une institution financière mais qu'elle disposait d'experts dans pratiquement tous les domaines du développement qu'elle pouvait mettre à la disposition des Etats membres qui en faisaient la demande.

53. En ce qui concerne la disponibilité des documents, le secrétariat a reconnu qu'il y avait des insuffisances et informé les participants des efforts qu'il déployait en utilisant divers moyens pour améliorer leur distribution tels que les ambassades à Addis-Abeba, les bureaux du PNUD et les bureaux des MULPOC. Ces efforts seraient intensifiés. Le secrétariat a toutefois estimé que la situation pourrait être améliorée si les divers experts s'adressaient directement au secrétariat pour obtenir de documents particuliers.

Examen et adoption du rapport (point 8 de l'ordre du jour)

54. La réunion a examiné et adopté le rapport et le projet de résolution ci-joint en vue de leur présentation à la huitième réunion de la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés.

Clôture de la réunion (point 9 de l'ordre du jour)

55. Le Président de la septième réunion du Comité intergouvernemental d'experts des pays africains les moins avancés a remercié les participants pour leur contribution remarquable aux débats et exprimé au secrétariat la gratitude du Comité pour l'excellente documentation qui avait permis un bon déroulement de la réunion.